

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, **le quatorze octobre** à vingt heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 07/10/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

Secrétaire : Patrice DUGAS

Absent excusé : Laurent GUÉROIS

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 02/09/2014

- I – ASSAINISSEMENT** : indemnité pour passage de canalisation sur parcelle privée
- II – TARIFS COMMUNAUX** : Location des salles communales
- III – RAPPORT ANNUEL** : Syndicat Départemental d'Énergie 35
- IV – DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE** (annule et remplace la délibération du 22/04/2014)
- V – ACQUISITION BANCS DE TOUCHE TERRAIN DE FOOT et aménagement vestiaires**
- VI – VOIRIE** : Numérotation du lieu-dit « La Bonnelière »
- VII – BUDGET ASSAINISSEMENT** : DM n°1 DM n°2 DM n°3
- VIII – SECURITÉ** : Convention pour tests d'équipements sportifs

Informations diverses

Objet n°1 – ASSAINISSEMENT : indemnité pour passage de canalisation sur parcelle privée

Monsieur le Maire rappelle qu'une parcelle de terre cultivée, a été empruntée pour le passage de canalisation de la nouvelle station d'épuration. La surface estimée utilisée pour les travaux est de 216 m². Une indemnité sera versée à M. Daguin, locataire de cette parcelle :

$(216 \text{ m}^2 \times 40 \text{ quintaux} \times 350 \text{ €}) \times 1.25 \% = 37.80 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une indemnité de 37.80 € à M. Daguin Jean-Yves domicilié à la Théatrie à Rannée.

Objet n°2 – TARIFS COMMUNAUX : location des salles communales

Monsieur Le Maire propose qu'il convient de revoir les tarifs des locations des deux salles communales en rappelant ceux appliqués actuellement.

PETITE SALLE

Durée	PROPOSITION			
	Commune		Hors commune	
Du lundi au vendredi midi, avec repas	58 €	Pas de changement	68 €	Pas de changement
Samedi <u>ou</u> Dimanche	79 €		95 €	
Week-end	89 €		105 €	
Réveillon	105 €		116 €	
Vin d'honneur ou réunion	42 €		48 €	

Du 15 octobre au 15 avril :

Proposition : **IDEM**

Chauffage: **15€** pour une journée,
25€ pour un week-end

SALLE COMMUNALE

Durée	PROPOSITION			
	Commune		Hors commune	
Du lundi au vendredi midi, avec repas	115 €	Pas de changement	137 €	Pas de changement
Samedi <u>ou</u> Dimanche	158 €		185 €	
Week-end	180 €		205 €	
Réveillon	210 €		232 €	
Vin d'honneur ou réunion	84 €		95 €	

Du 15 octobre au 15 avril :

Proposition : **IDEM**

Chauffage: **25€** pour une journée,
40€ pour un week-end

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour et 3 contre),
DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location des deux salles communales

Objet n°3 – RAPPORT ANNUEL : Syndicat Départemental d’Energie 35

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2013 du SDE 35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

ADOpte le rapport annuel 2013 du Syndicat Départemental d’Energie 35

Objet n°4 – DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

(annule et remplace la délibération du 22/04/2014)

Monsieur le Maire informe que la notion de seuil, dans le cadre de la prise de décision concernant les marchés et les accords-cadres, a été supprimée (loi 2009-179 du 17 février 2009).

Par conséquent, le point n°1 de la délibération afférente à cette décision, prise lors du conseil municipal du 22 avril 2014, doit être corrigée. Les autres points restent inchangés.

Le Conseil délègue au Maire la délégation suivante :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

DELEGUE au Maire la compétence ci-dessus

Objet n°5 – ACQUISITION BANCS DE TOUCHE TERRAIN DE FOOT et aménagement des vestiaires

Monsieur le Maire expose que de nouvelles installations sont nécessaires à l’aménagement du terrain de foot et ses vestiaires :

- Acquisition de deux bancs de touche : devis de 2220 € TTC par Intersport
- Aménagement de dalle de béton de 3 m² pour recevoir chaque banc de touche
- Rajout de 8 douches dans les vestiaires

Les douches et les dalles seront installées par les agents techniques.

Une participation forfaitaire de 1850 € sera versée par l’ASI FOOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

DECIDE d’acheter deux bancs de touche pour un montant de 2220 € TTC

APPROUVE la participation forfaitaire de l’ASI FOOT d’un montant de 1850 €

Objet n°6 – VOIRIE : Numérotation du lieu-dit « La Bonnelière »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire de numérotter les habitations du lieu-dit « La Bonnelière » pour faciliter toutes les interventions possibles (Poste, pompiers, livraisons...).

Monsieur Le Maire propose de numérotter ce lieu-dit de la façon suivante :

- Parcelle D 508 : n°1
- Parcelle D 523 : n°2
- Parcelle D 317 : n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour et 1 abstention)

APPROUVE la numérotation du lieu-dit « La Bonnelière »

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s’y affèrent

Objet n°7 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DM n°1 DM n°2 DM n°3

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

DM n°3 – Factures station d'épuration

Dépenses d'investissements :

Compte 2156 (matériel spécifique d'exploitation)	=	- 10 000 €
Compte 2315 (installation matériel et outillage technique)	=	+ 10 000 €

DM n°1 – Frais de dossier du prêt relais

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6227 (frais d'acte et de contentieux)	=	+ 700 €
Compte 6061 (fourniture non stockables)	=	- 700 €

DM n°2 – Factures station d'épuration

Recettes d'investissement :

Compte 238 (avances et acomptes)	=	+ 68 000 €
----------------------------------	---	------------

Dépenses d'investissement :

Compte 2315 (installation matériel et outillage technique)	=	+ 68 000 €
--	---	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE ces modifications

Objet n°8 - SECURITÉ : Convention pour tests d'équipements sportifs

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions du décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 portant sur la sécurité des installations sportives des cages de but de football, de handball, de hockey et de basket-ball, il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer des tests de trois natures :

- Simple et visuel
- Intermédiaire et mensuel ou trimestriel
- Approfondi et périodique (fréquence préconisée : 2 ans)

Vitré Communauté dispose d'un agent de prévention qui réalise les tests techniques des équipements sportifs sur les communes qui le souhaitent. Ceux-ci seront réalisés par un chariot de contrôle loué à la ville de Vitré.

Le prix du contrôle unitaire est de 11 € TTC par jeux. Le nombre de jeux sur la commune de Moutiers est compris entre 20 et 25.

Dans un souci de sécurité, Monsieur le Maire recommande de signer la convention entre la commune de Moutiers et Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention pour la réalisation de tests d'équipements sportifs

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un agent de prévention de Vitré Communauté

Informations diverses

- Station : levée des réserves et réception définitive des travaux
- Bulletin municipal : décalage de la réunion au mardi 04/11 à 20h00
- ASI (section foot) : éclairage et traçage de terrain
- Boîtier VOLTALIS : présentation du processus lors du prochain conseil

Levée de la séance : 22h30

Prochain conseil : 18/11/2014

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice
Secrétaire

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent
Excusé

PRIOUR Nicolas